

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

### SUR LA PREMIERE PROPOSITION DE CONTRAT DE PAYS

#### **Préambule :**

Dans le cadre de l'élaboration des contrats de pays 2006-2012, le Conseil Régional de Bretagne attend que « *les Conseils de Développement apportent une valeur ajoutée essentielle à la démarche de pays et à l'élaboration des projets de territoire. Ils devront donc être associés à la sélection des projets lors de la négociation et participer à l'élaboration du préambule [..] A l'issue de la négociation, un avis simple du Conseil de Développement devra être sollicité par le Syndicat Mixte sur la dernière version du projet de contrat et être transmis à la Région en annexe du contrat.* »

Dès l'origine de la démarche, les élus du Syndicat Mixte et les membres du Conseil de Développement ont naturellement donné suite à cette demande régionale puisque :

- l'ensemble des membres du Conseil de Développement a participé à l'actualisation du diagnostic de territoire et à la définition des orientations stratégiques du projet de territoire 2006-2012.
- tous les projets d'opérations et/ou d'actions recensés ont été présentés lors de plusieurs réunions d'Assemblée Plénière et de Bureau.
- le Conseil de Développement dispose de deux représentants au sein du Comité de Pilotage mis en place par le Syndicat Mixte pour élaborer une première proposition de contrat de pays.

A ce jour, le Conseil de Développement a validé les orientations stratégiques du projet de territoire et rendu un avis intermédiaire sur la démarche retenue par les élus du Syndicat Mixte pour recenser les projets d'opérations et/ou d'actions envisagés par les acteurs locaux. Ce nouvel avis fait suite à la première proposition de contrat de pays transmise le 17 mars dernier par le Président du Pays de Saint-Brieuc au Président du Conseil Régional de Bretagne.

#### **Sur l'organisation :**

Très resserré à l'origine, le comité de pilotage s'est progressivement élargi jusqu'à ressembler très fortement à la composition du Bureau du Syndicat Mixte. Afin de clarifier et simplifier les modalités de fonctionnement du Pays, il est conseillé d'officialiser cette substitution de fait.

#### **Sur la forme :**

Le nombre et la diversité des projets présentés confèrent à cette première proposition de contrat, une logique d'essai qui peut nuire à la crédibilité du Pays de Saint-Brieuc dans le cadre des négociations avec la Région.

Certains projets paraissent avoir été « saucissonnés » en plusieurs opérations. Une approche globale des problématiques de transport, d'aménagement urbain et de développement des sites de Charner et du Champ de Mars permettrait par exemple de mieux comprendre le développement souhaité pour la Ville de Saint-Brieuc.

Les deux constats précédents sont certainement liés à l'absence de liaisons entre les projets et les orientations stratégiques. A titre d'exemple, il est ainsi rappelé que Terralies s'inscrit dans l'élément fondateur du Pays de Saint-Brieuc en tant que pays du vivant ; ce projet répond à la méconnaissance des citoyens sur l'activité agricole contemporaine et vise à développer des liens entre les populations locales et les agriculteurs.

**C'est pourquoi il est demandé de préciser de quelle manière chaque projet permettra de concourir à la réalisation de l'orientation.**

## **Sur le fond :**

Dans la limite des remarques précédentes, les axes d'intervention retenus dans cette proposition de contrat de pays paraissent compatibles avec les orientations stratégiques du projet de territoire 2006-2012.

Même si la hiérarchie des priorités la positionnait en dernière position, la problématique des services aux personnes (personnes âgées, petite enfance, NTIC...) semble par contre avoir véritablement été laissée de côté : à peine 1/10<sup>ème</sup> des projets présentés relève de cette orientation.

De même, les problématiques de création et de reprise d'entreprises qui pèsent très fortement sur l'avenir du territoire du Pays de Saint-Brieuc, ne figurent pas dans cette proposition de contrat de pays.

**C'est pourquoi il est demandé qu'en contre partie, une grande part de la 3<sup>ème</sup> enveloppe leur soit consacrée.**

De nombreuses études dont celle précédant la mise en place du Pays d'Accueil Touristique, ont relevé les difficultés liées à l'absence d'hôtellerie de standing sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. A cet égard, le projet d'implantation d'un établissement classé trois étoiles sur le site de l'ancienne caserne Charner, à proximité immédiate de la gare TGV, du centre-ville de Saint-Brieuc, de grands équipements comme Equinoxe, semble judicieux et pertinent.

De même, les projets de création d'une thalassothérapie et de deux hôtels haut de gamme sur la commune de Pléneuf-Val-André semblent tout à fait légitimes, dans la mesure où ils contribuent aux côtés d'équipements existants (casino, golf...) à renforcer l'attractivité globale d'une station touristique d'envergure régionale voire nationale.

**C'est pourquoi les opérations publiques d'aménagement urbain qui accompagnent ces différents projets privés doivent être soutenus.**

Par comparaison, le projet d'extension et de modernisation du golf des Ajoncs d'Or soulève plus d'interrogations, dans la mesure où cet équipement s'inscrit dans un contexte concurrentiel : pourquoi soutenir plus particulièrement le golf des Ajoncs d'Or ? Quelle conséquence ces aménagements auront-ils sur l'activité des autres golfs de la région ?...

De même, le développement de centres nautiques sur les communes de Binic et de Pléneuf-Val-André doivent être analysés dans un contexte plus global qui compte déjà plusieurs centres du même type, tous soutenus par des fonds publics : Tréveneuc, Saint-Quay Portrieux, Plérin... Quel(s) impact(s) doivent avoir ces aménagements ? Le Pays de Saint-Brieuc disposera-t-il ensuite d'une offre globale de qualité ?...

**Dans l'attente d'éléments d'analyse complémentaires, le Conseil de Développement émet des réserves quant à l'opportunité de soutenir financièrement les projets précités.**

Le classement des opérations liées à l'enseignement supérieur parmi les projets très structurants constitue un signe positif car il réaffirme l'ambition collective des acteurs locaux autour du pôle universitaire de Saint-Brieuc. Dans la mesure où cette approche ne garantit aucun financement, elle compromet néanmoins fortement l'avenir d'un pôle dont la création n'a été possible que par la mobilisation d'importants financements locaux. Cette question est d'autant plus cruciale que les différentes entités universitaires (Rennes, Brest, Lorient, Quimper, Vannes...) et leurs établissements vont entrer en concurrence du fait de la diminution annoncée du nombre d'étudiants.

**C'est pourquoi il est demandé que certains projets universitaires puissent être réintégrés dans la proposition de contrat de pays.**

Plus globalement, le Conseil de Développement souhaite que cette proposition de contrat de pays s'inscrive progressivement dans une logique de développement durable.

**C'est pourquoi il propose de définir des critères d'éligibilité transversaux comme l'accessibilité aux personnes handicapées ou l'intégration de critères HQE pour tous les aménagements ou équipements retenus dans le contrat.**